amU Aix Marseille Université

2024_77_AC_Jurys_examens_FDSP_Licence_Pro_Droit_Eco_Gestion_Metiers_droit_justice

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion »** mention **Activités juridiques : assistant juridique** Parcours-type **Métiers du droit et de la justice** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président) : Mme Emmanuelle **BONIFAY**
Suppléante : Mme Elodie **OOSTERLYNCK**

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :

- Mme Marie-Eve **PANCRAZI**
- M. Franck **HAID**
- M. Jean-Marc **ROUX**

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres :

- Mme Frédérique **STREIT**
- Mme Laura **FAUDON**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 28/11/2024

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique